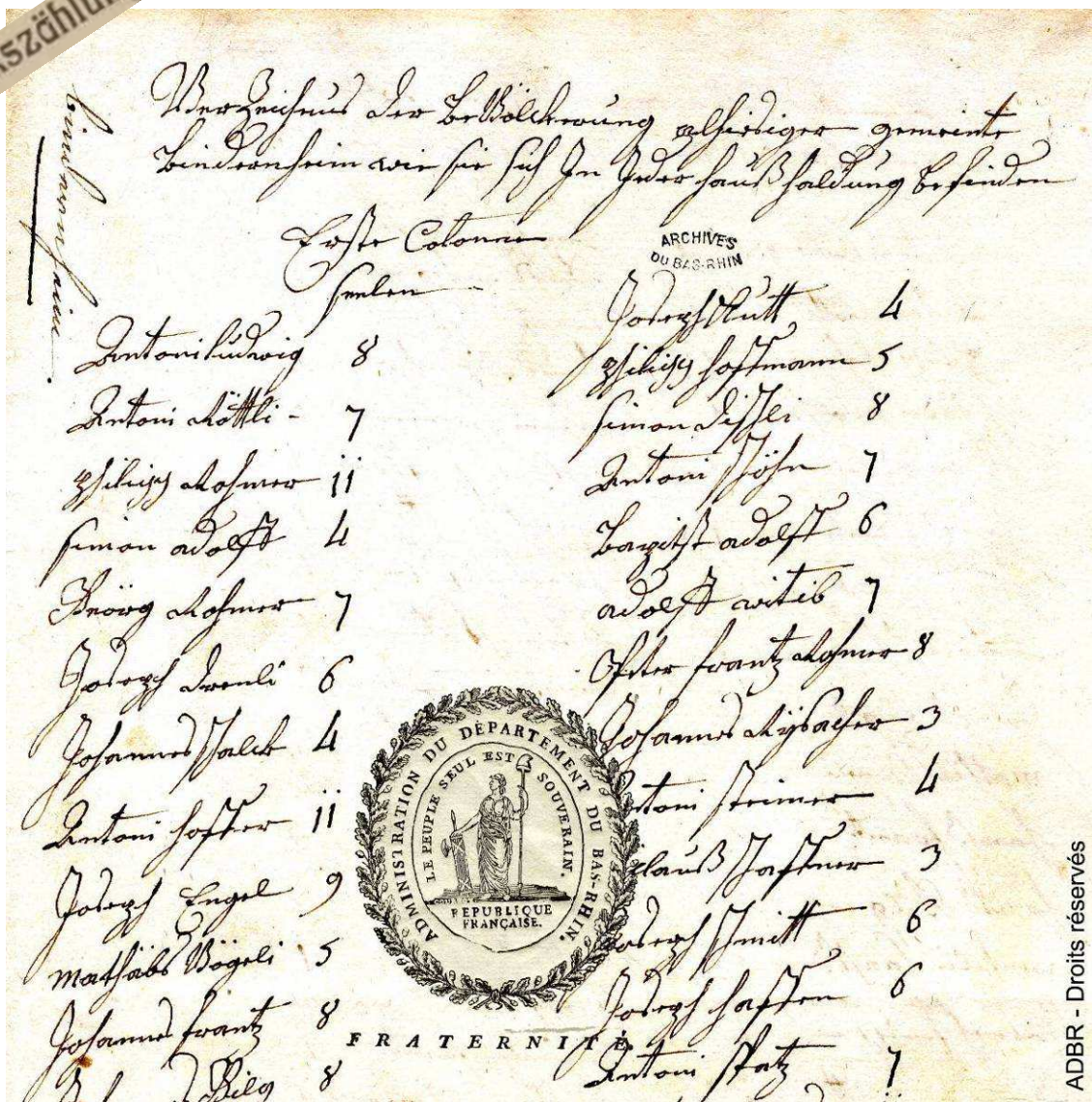


« CLES POUR LA RECHERCHE »

DES DENOMBREMENTS DE FEUX AUX RECENSEMENTS DE POPULATION

Les recensements de 1791 à 1870

Volkzählung



Photomontage ADBR (2 L 43)

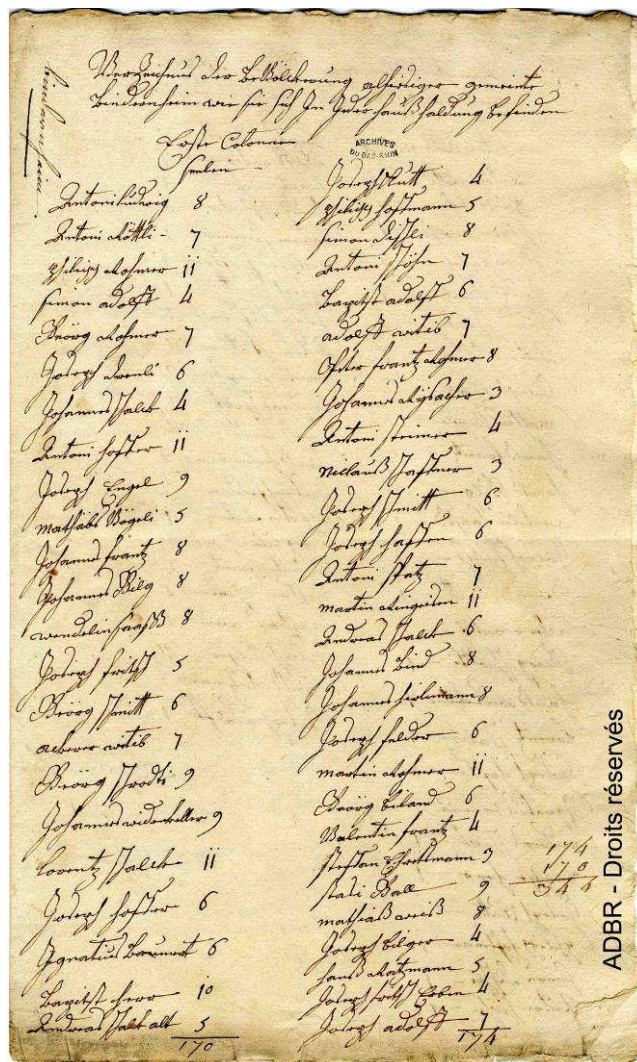
Marie Collin et Hélène Both, Attachées de conservation du Patrimoine
Sous la direction de Pascale Verdier, Conservateur en chef du Patrimoine,
Directrice des Archives départementales du Bas-Rhin

1. Repères historiques

l'Etat de population

Les premières **listes** de population apparaissent à partir de la Révolution, en vertu du décret des 19-22 juillet 1791 qui oblige les municipalités à tenir un registre des habitants et à le remettre à jour chaque

année. Les « nom, âge, lieu de naissance, dernier domicile, profession, métier et autres moyens de subsistance » doivent être précisés. Doivent également être mentionnés les gens sans aveu (c'est-à-dire sans moyen de subsistance) et les gens suspects (qui refusent de faire une déclaration). Ce texte est le premier à demander un relevé de population : à ce titre, il fonde les recensements de l'époque contemporaine. Un recensement est organisé en l'An II.



ADBR 2 L 43

District de Benfeld
recensement nominatif des chefs de famille
de la commune de Bindernheim (An II)

En France, la pratique des recensements ne s'est véritablement mise en place qu'à partir de 1801, à l'instigation de Napoléon Bonaparte, avec le dénombrement général organisé par la loi du 28 pluviôse An VIII (17 février 1800) sur la division du territoire, par la circulaire ministérielle du 26 floréal An VIII (16 mai 1800) et la loi du 8 pluviôse An IX

(28 janvier 1801). La réalisation en est confiée aux mairies (en France, ce système se maintiendra jusqu'à la seconde guerre mondiale).

Les divers recensements effectués entre 1795 et le Premier Empire conservés aux Archives départementales ne donnent, pour la plupart, que des états numériques de la population du département, dans l'ordre alphabétique des communes.

Le dénombrement de 1819 donne quelques renseignements par individu : nom et prénom du chef de famille, statut marital, nombre et sexe des enfants, nombre de domestiques et de servantes¹.

En 1822, par interprétation des ordonnances des 16 et 23 janvier prises par Louis XVIII, est fixée la **périodicité quinquennale** des recensements. Il est prévu de recenser en 1826, puis toutes les années se terminant par 1 ou 6. Le premier recensement quinquennal est mené en 1831. Il n'est **pas nominatif** et les Archives départementales conservent les tableaux récapitulatifs pour le département et les arrondissements de Saverne, Sélestat et Wissembourg ainsi que l'état numérique, par commune, pour l'arrondissement de Strasbourg².

Document titled "ÉTAT NOMINATIF DES HABITANTS. Namens-Verzeichniß der Einwohner." with a "RÉCAPITULATION. Recapitulation." table. The document is from the Bas-Rhin department, Strasbourg arrondissement, and Rebenheim commune. The table shows the following data:

| RÉCAPITULATION. | | |
|----------------------------------|-------|-----|
| Recapitulation. | | |
| Sexe masculin. | } 456 | |
| Hommes mariés (Eheliche Männer) | | 128 |
| Voies (Ehemänner) | | 48 |
| Sexe féminin. | } 420 | |
| Femmes mariées (Eheliche Frauen) | | 128 |
| Voies (Ehemänner) | | 48 |
| Total. 876 | | |

A partir de 1836, les listes nominatives sont dressées sur un modèle national. Le recensement est fondé sur le principe du domicile de droit (on recense la population ayant son domicile dans la commune). Le classement se fait par nom de rue, puis par numéro au fil de la rue.

Les indications d'ordre individuel portées sur les listes nominatives sont variables selon les recensements : la nationalité et le lieu de naissance, par exemple, ne figurent pas dans les recensements de 1856 à 1866. Des informations telles que la religion, la santé (maladies et infirmités) ou le degré d'instruction n'apparaissent que ponctuellement. De manière générale, les listes indiquent l'adresse du ménage

dans la commune, le nombre de personnes composant ce ménage, la profession, le rang dans la famille (chef de famille, épouse etc.).

Le retour à un recensement fondé sur le principe du domicile de fait (on recense la population présente dans la commune le jour de référence) a lieu en 1841. La population non domiciliée et les catégories comptées à part (casernes, couvents, etc.) sont recensées à part.

¹ ADBR 7 M 194-202.

² ADBR 7 M 207.

| NUMÉRO D'ORDRE | | | NOMS DE FAMILLE. | PRÉNOMS. | TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions. | ÉTAT CIVIL des habitants. | | | | | | OBSERVATIONS. | ADBR - Droits réservés | |
|----------------|-----------------------------------|--------------|-------------------|-----------|--|---------------------------|----------------|-------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|------------------------|-----------------------------|
| général. | des rues, villages, hameaux, etc. | des ménages. | | | | SEXE masculin. | | | SEXE féminin. | | | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 Célibats. | 8 Mariages. | 9 Veufs. | 10 Filles. | 11 Mariages. | 12 Veuves. | 13 | 14 | 15 |
| | | | Une ville Burgene | | | | | | | | | | | |
| 101 | | | Daumilly | Coralie | célibataire | | | | 1 | | | | | Catholique |
| 102 | | | Daumilly | Agathe | | | | | 1 | | | | | Cath. |
| 103 | | | Daumilly | André | pls. | | | | 1 | | | | | Cath. |
| 106 | 16 | 20 | Eschorn | Jean | journalier | | | | 1 | | | | | Catholique |
| 108 | | | Wetzel | Barbe | femme Cocteur | | | | | 1 | | | | idem |
| 106 | | | Eschrich | Madeline | fille | | | | 1 | | | | | idem |
| 107 | | | Eschrich | Barbe | fille | | | | 1 | | | | | idem |
| 108 | 17 | 21 | Schaffner | Cl. Marie | Nouv. Cocteur | | | | | 1 | | | | Catholique |
| 109 | | | Eschrich | Florence | ordonnée | | | | 1 | | | | | Cath. fidele de la paroisse |
| 110 | | | Eschrich | Catherine | célibataire | | | | 1 | | | | | Cath. fidele de la paroisse |

ADBR 7 M 222
Achenheim 1836

2. Sources à consulter

Les premiers dénombrements établis dans chaque commune entre 1791 et 1800 sont classés en **série L** dans le fonds du département, des districts et des municipalités de canton de la période révolutionnaire. Tous n'ont pas été conservés : le fonds est lacunaire.

- 1 L 858 Dénombrements, tableaux de population : instructions ; état des populations des villes de 2000 âmes et au dessus ; état des communes dont la population est inférieure à 1200 habitants ; état général de population du département ; états de population des villes de Haguenau, Obernai, Sélestat, Strasbourg et Sundhouse. 1793 - An VII
- 2 L 43 District de Benfeld, population : recensement nominatif des chefs de famille de la commune de Bindernheim ; état numérique de la population et des personnes ayant droit de vote pour la commune de Bischoffsheim ; liste nominative de la population et des personnes ayant droit de vote pour la commune de Blancherupt. An II
- 14 L 9 Municipalité de canton de Brumath, population : instructions et correspondance (An II) ; états

| | | |
|---------|---|-----------------|
| | numériques de la population des communes du canton (An VI, An VIII) ; tableau nominatif de la population de Mommenheim (An V). | An II – An VIII |
| 20 L 7 | Municipalité de canton de Fort-Vauban, population : instructions et correspondance (An V - An VII), état numérique de la population du canton (sans date). | An V – An VII |
| 31 L 25 | Municipalité de canton de Molsheim, population : état numérique des bestiaux (sans date) ; 2 états numériques de la population des communes du canton (an IV et sans date). | [An IV] |
| 46 L 13 | Municipalité de canton de Wasselonne, population : dénombrement de la population du canton et des bestiaux de toute espèce qui s’y trouvent. | An IV – An VII |

A partir de 1800, ces mêmes documents - dénombrements communaux et états récapitulatifs - sont classés dans les fonds de la préfecture, en **série M**, principalement en sous-série 7 M (population). Les listes nominatives quinquennales peuvent être complétées par les tableaux numériques annuels des mouvements de population : ils mentionnent les états des naissances, mariages et décès, classés par arrondissement. Pour l’arrondissement de Strasbourg, les états par commune ont été conservés (1834–1869). Des dénombrements par confession religieuse (culte protestant, catholique et juif, notamment) sont conservés pour la période s’étendant de l’An VIII à 1806. La population juive est également recensée en 1833.

| | | |
|-------------|--|--------------|
| 7 M 1-185 | Mouvements de la population : états numériques annuels par arrondissement ; par commune. | An VIII-1860 |
| 7 M 186 | dénombrement de l’an VIII. Tableau de la population du département. Etats numériques, par commune, de la population, pour les arrondissements de Barr, Saverne, Strasbourg et Wissembourg. | An VIII |
| 7 M 187–190 | Dénombrements par confession religieuse (culte protestant, catholique et juif, notamment). | An VIII-1806 |
| 7 M 191-192 | Dénombrement de 1806 : états numériques ; enquêtes. | 1806 |
| 7 M 193-202 | Dénombrement de 1819 : tableaux numériques, par arrondissement ; tableaux nominatifs, par commune. | 1819 |
| 7 M 203 | Dénombrement de la population protestante. | 1820 |
| 7 M 204-207 | Dénombrements de la population : instructions et correspondance, états numériques. | 1820-1831 |
| 7 M 208 | Dénombrement de la communauté juive du département : états numériques par commune. | 1833 |
| 7 M 209-221 | Dénombrements de la population : instructions et correspondance, tableaux récapitulatifs, états numériques. | 1836-1866 |

| | | |
|-------------|---|--------------|
| 7 M 222-823 | Listes nominatives communales pour les recensements de 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861 et 1866. Très peu de lacunes. | 1836-1866 |
| 15 M 373 | Tableaux numériques annuels des mouvements de population. | An VIII-1860 |

Les **archives communales** contiennent régulièrement des listes nominatives³.

Comme tous documents d'archives, les recensements doivent être utilisés avec esprit critique. Des comparaisons méthodiques ont révélé une fréquence élevée de divergence entre ces informations et celles fournies par l'état civil, en particulier pour les prénoms des enfants. Si cela peut se comprendre puisque leur rédaction est postérieure à la naissance, il y a des erreurs manifestes telles que l'attribution du nom du mari à son épouse, en particulier quand elle devient veuve, ou la confusion entre la nationalité et le pays de naissance. Les données recueillies doivent donc être confrontées entre elles et avec d'autres sources.

Les listes nominatives en bref

| | |
|------------|---|
| Avant 1819 | Pas de listes nominatives systématiques. |
| 1819 | Liste nominative des chefs de famille pour les arrondissements de Sélestat et Strasbourg (7 M 194-202). Aucun tableau nominatif pour les arrondissements de Saverne et Wissembourg, ainsi que pour la ville de Strasbourg (états numériques seulement ; 7 M 193). |
| 1820-1821 | Pas de listes nominatives. Tableaux récapitulatifs et états numériques seulement, ne couvrant pas l'ensemble du département (7 M 204). |
| 1826 | Pas de listes nominatives. Tableaux récapitulatifs et états numériques seulement (7 M 206). |
| 1831 | Pas de listes nominatives. Tableaux récapitulatifs et états numériques seulement (7 M 207). |
| 1836-1866 | Listes nominatives communales prenant en compte les habitants individu par individu, pour toutes les communes du Bas-Rhin (7 M 222-823). Egalement tableaux récapitulatifs et états numériques (7 M 209-221). |
| 1871 | Pas de recensement français (guerre). 1 ^{er} décembre 1871 : dénombrement de la population réalisé par l'administration prussienne. Lorsqu'elles ont été conservées, les listes nominatives des chefs de famille ayant servi à l'élaboration des états numériques, sont à chercher en archives communales (ex : 8 E 3/10). |

³ Par exemple : Lauterbourg, 1793, ADBR 8 E 261/133.

3. Sources complémentaires

En série M, des données sont également conservées en sous-série 10 M (statistique générale : 10 M 381 - 389).

Les registres d'état civil, conservés en sous-série 4 E, recensent, par commune, toutes les naissances, les mariages et les décès.

Une partie des archives communales contient des registres de population et des listes électorales du XIX^e siècle. Leur présence en sous-série 8 E n'est cependant pas systématique⁴.

Les listes électorales ayant naturellement suivi l'évolution du droit de vote, elles ne concernent jusqu'en 1848 que les plus aisés (suffrage censitaire), de sexe masculin. Entre 1800 et 1870, elles sont conservées en sous-série 2 M.

A partir de 1800, la série P (finances, 1800-1870) des Archives départementales du Bas-Rhin permet, entre autres, de suivre l'évolution des fortunes personnelles et familiales. Bien qu'elle ne représente pas la source première des recherches démographiques, les listes nominatives de contribuables établies contribuent à dresser le portrait socio-économique du département. L'ensemble des contribuables du Bas-Rhin figurent dans les listes nominatives, qui indiquent par ailleurs la nature et le montant des revenus imposables. Les moins favorisés et les marginaux ne sont pas recensés. La série P renferme notamment des listes partielles établies en 1820 (P 231), en 1831 (P 79) et en 1841 (P 117).

Les recensements militaires liés à la conscription sont conservés en série R (voir la [fiche de recherche correspondante](#)).

4. Instruments de recherche

| | |
|--------------------------|---|
| COLLECTIF | <i>Répertoire méthodique des archives communales déposées aux Archives départementales depuis 1980. 2 volumes.</i> |
| HIMLY (François-Jacques) | <i>Inventaire des archives communales déposées de 1910 à 1979 : sous-série 8 E. 2 volumes. 1980.</i> |
| HIMLY (François-Jacques) | <i>Les statistiques démographiques de la Basse-Alsace et du Bas-Rhin (1360-1968).</i> |
| MARTIN (Louis) | <i>Répertoire numérique de la série L (documents administratifs de la période révolutionnaire, 1790-An VIII). 1933.</i> |
| MARTIN (Louis) | <i>Répertoire numérique de la série M (personnel et administration générale 1800-1870). 1950.</i> |
| MARTIN (Louis) | <i>Répertoire numérique de la sous-série 15 M (supplément) : administration générale et économie 1800-1870. 1980.</i> |

⁴ Voir notamment les archives communales de Dorlisheim : 8 E 100/51 : mouvements de la population, 1852-1871 ; 8 E 100/106 : listes électorales et affiches, An XIV, 1832-1840, 1843.

5. Communicabilité

Sous forme d'originaux (à l'exception des registres d'état civil, conservés en sous-série 4 E, consultable sur microfilms).

Communication libre sous réserve du respect / de l'application du règlement de la salle de lecture.